Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260401-DB222026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 1er avril 2026

Date de convocation : 25 mars 2026
Date d'affichage : 25 mars 2026

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

Le premier avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves BERTAND, Maire.

Présents : M. Jean-Yves BERTRAND, Mme Véronique COZLER, M. Emmanuel DE ROECK, Mme Bérangère DELAVEAU, M. Dominique FEGER, M. Stéphane FOURCHON, Mme Laetitia HENRY, M. Dominique JACOB, Mme Marie-Claire LE BARS, M. Jérôme LE CANT, Mme Aurélie LE CORRE, Mme Anaïs LE DINAHET, M. Philippe LE ROUX, Mme Delphine NEDELEC, M. Hervé NOIROT, Mme Justine RICHARD, Mme Laetitia RICHARD, M. Daniel TURQUETIL.

Absent excusé : M. Patrick COAT (procuration à M. Jean-Yves BERTRAND)

Secrétaire de séance : Mme Véronique COZLER

DELIBERATION 22/2026
DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux compétences du maire,

Considérant la nécessité de faciliter la passation et le règlement des petits marchés et travaux courants,

Les devis devront être conformes aux règles de la comptabilité publique et de la commande publique et respecter les crédits alloués dans le cadre du budget primitif.

Un compte rendu des devis signés sera présenté à chaque conseil municipal pour information.

Entendu l'exposé de M. Le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à signer tous devis et marchés inférieurs à 8 000 € TTC

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean-Yves BERTRAND

MAIRIE DE SAINT-AGATHON (Côtes-d'Armor)

La secrétaire de séance
Véronique COZLER